

DELIBERATION

N 2024/039/AIR - Mise à disposition du terrain d'assiette de sanitaires à Saint-Méen le Grand

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 035-200038990-20240409-039ALR-DE



Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo - BP 26042
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 9 AVRIL 2024**

Le neuf avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Saint-Méen Montauban s'est réuni en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de Philippe CHEVREL, Président, après avoir été convoqué, conformément à l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 2/04/2024

Secrétaire de séance : Delphine ROUAULT

Membres en exercice : 41
Nombre de présents : 34
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre d'excusés : 4
Nombre d'absents : 3

PRESENTS

BLERUAIS : LECOMTE Maryse
BOISGERVILLY : PIEDVACHE Bernard, BROUCK Sylvie
GAEL : LEVREL Denis,
IRODOUER : BUISSON Alain, TEXIER Frédéric,
LA CHAPELLE DU LOU DU LAC : HERVIOU Patrick,
LANDUJAN : HENRY Serge,
LE CROUAIS :
MÉDRÉAC : COLLET Serge, ROUAULT Delphine
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE : JALU Serge, LE BIAVAN Rolland, GUEE Madeleine, BRICHE Fabien, DESPRES Joseph, URVOY Karine, Thierry VERNEY
MUEL : MORICE Anne-Marie
QUEDILLAC : PEILA-BINET Carine, LORAND Hubert
ST MALON SUR MEL : LORAND Joël (suppléant)
ST MAUGAN : BONNIN Etienne
ST MEEN-LE-GRAND : CHEVREL Philippe, GUITTON Pierre, GLOTIN Michel, DIVET Anne, LELU Annette, FLEURY Laurence, CARISSAN Philippe
ST ONEN LA CHAPELLE : BOHANNE Jean-François, LAYEC Marianne
ST PERN : FRENOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe
ST UNIAC : PASSILLY Karine

EXCUSES

PEZZOLA Marie-Laure, BOUILLET Isabelle, CHENAIS Patrick, LE FUR Christine, LE METAYER Gilles

ABSENTS

COLLIAUX Valérie, SAUDRAIS Vanessa, CHICOINE Daniel

POUVOIRS

PEZZOLA Marie-Laure à BUISSON Alain
BOUILLET Isabelle à HERVIOU Patrick
CHENAIS Patrick à MORICE Anne-Marie



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 AVRIL 2024

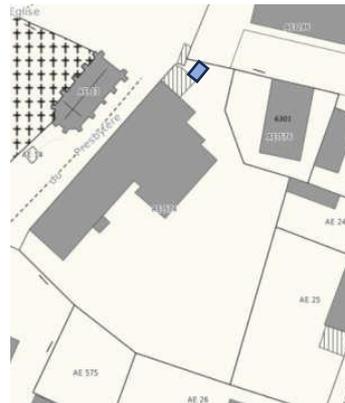
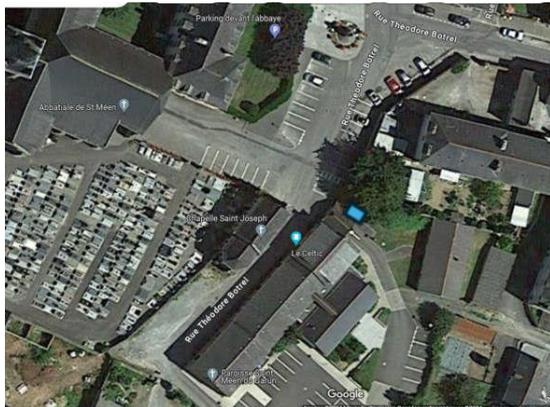
DELIBERATION
N° 2024/039/AIR

FONCIER	Rapporteur : Carine PEILA-BINET
MISE A DISPOSITION DU TERRAIN D'ASSIETTE DE SANITAIRES A SAINT MEEN LE GRAND	

Madame la Vice-présidente en charge de l'économie, de l'emploi et de l'insertion, expose :
La commune de Saint-Méen-le-Grand souhaite installer des sanitaires publics accessibles aux personnes à mobilité réduite, rue Théodore Botrel à Saint-Méen-le-Grand. La communauté de communes, propriétaire du terrain d'assiette et du bâti du cinéma « Le Celtic » situé dans cette rue, dispose d'un emplacement à cet endroit qui serait susceptible d'être utilisé par la commune, à savoir :

- sur la commune de SAINT-MEEN-LE-GRAND, rue Théodore Botrel, un terrain nu d'une surface approximative de 15 m², prise dans la parcelle de plus grande contenance cadastrée section AE n°574.

Localisation approximative représentée schématiquement (rectangle bleu) ci-dessous :



Suivant le projet de convention ci-annexé, les parties conviennent notamment de ce qui suit :

- mise à disposition consentie à titre gratuit ;
- la commune se substitue au propriétaire dans l'ensemble de ses droits et obligations (à l'exception de l'aliénation du bien qui demeure un droit réservé à la CCSMM exclusivement) ; elle fera son affaire personnelle de l'octroi de concessions ou d'autorisations de toute nature nécessaires pour l'installation et l'exploitation de sanitaires publics sur tout ou partie du bien remis ;
- la commune réalisera l'aménagement de sanitaires publics accessibles aux personnes à mobilité réduite en concertation avec la communauté de communes. La commune peut procéder à tous travaux et sondages propres à assurer cette installation, son maintien et son bon fonctionnement.
- La convention prendra effet à la date d'ouverture du chantier d'aménagement des sanitaires publics, sans limitation de durée tant que le bien demeure destiné à l'installation et à l'usage de sanitaires publics accessibles aux personnes à mobilité réduite.

DELIBERATION

N 2024/039/AIR - Mise à disposition du terrain d'assiette de sanitaires

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 035-200038990-20240409-039ALR-DE

Ceci exposé, le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'installation de sanitaires publics accessibles aux personnes à mobilité réduite sur le site du cinéma « Le Celtic » ;
- **APPROUVE** les conditions exposées ci-dessus et le projet de convention de mise à disposition ci-annexé ;
- **AUTORISE** l'un des vice-présidents délégués, à signer dans les conditions prévues aux présentes la convention de mise à disposition ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

**Le président,
Philippe CHEVREL**